#### **CAP OBLIG SICAV**

#### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

## RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

En notre qualité de commissaire aux comptes de «CAP OBLIG SICAV», et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de «CAP OBLIG SICAV», qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 31 décembre 2019, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 20.203.769 DT, et un résultat net de la période du quatrième trimestre 2019 s'élevant à 327.146 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

#### Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

#### Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « CAP OBLIG SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## Paragraphes d'observation

- ▶ Par référence à l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur les points suivants :
  - Au cours du quatrième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en emprunts obligataires et parts des OPCVM à des taux en deçà de la limite minimale de 50% de l'actif sans excéder 80%, fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 décembre 2019, ce taux est de l'ordre de 38,62%.

- Au cours du quatrième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en valeurs mobilières représentant des titres à court terme à des taux qui dépassaient la limite maximale de 30% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31décembre 2019, ce taux est de l'ordre de 39,30%.
- Au cours du quatrième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 décembre 2019, ce taux est de l'ordre de 22,08%.
- Au cours du quatrième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en valeurs mobilières représentant des titres à court terme ainsi qu'en disponibilités, dépôts à vue et dépôts à terme à des taux qui dépassaient la limite maximale de 50% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31décembre 2019, ce taux est de l'ordre de 61,38%.
- Au cours du quatrième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en des titres émis par l'ATB, en dépassement de la limite légale de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif. Au 31 décembre 2019, ce taux est de l'ordre de 17,65%.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société «CAP OBLIG SICAV» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 31 janvier 2020

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-

**Mohamed Lassaad BORJI** 

## BILAN ARRETE AU 31/12/2019

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	En TND		31/12/2019	31/12/2018
	ACTIF			
AC1 -	Portefeuille titres	4.1	7 817 092	13 725 005
AC1a	Actions et valeurs assimilées		860 578	1 001 889
AC1b	Obligations et valeurs assimilées		6 956 514	12 723 116
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités		12 423 255	6 838 142
	Placements monétaires	4.3	11 528 281	6 472 307
AC2b	Disponibilités		894 974	365 835
AC3 -	Créances d'exploitation		-	-
AC4 -	Autres actifs		-	-
	Total Actif		20 240 347	20 563 147
	PASSIF			
PA1	Opérateurs créditeurs	4.5	15 167	16 198
PA2	Autres créditeurs divers	4.6	21 411	17 969
	Total Passif		36 578	34 167
	ACTIF NET			
CP1	Capital	4.7	19 038 765	19 559 862
CP2 -	Sommes distribuables		1 165 004	969 118
CP2a	Sommes distribuables des exercices antérieurs		107	116
CP2b	Sommes distribuables de l'exercice		1 164 897	969 002
	Actif Net		20 203 769	20 528 980
	Total Passif et Actif Net		20 240 347	20 563 147

# ETAT DE RESULTAT POUR LA PERIODE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	E. TND		Période du 01/10/2019	Période du 01/01/2019	Période du 01/10/2018	Période du 01/01/2018
	En TND	-	au 31/12/2019	au 31/12/2019	au 31/12/2018	au 31/12/2018
PR1 -	Revenus du portefeuille Titres	4.2	114 716	530 970	188 594	801 517
PR1a PR1b	Dividendes Revenus des obligations et valeurs assimilées		- 114 716	- 530 970	- 188 594	- 801 517
PR2	Revenus des placements monétaires	4.4	251 196	881 290	177 230	701 011
	Total Revenus des Placements		365 912	1 412 260	365 824	1 502 528
CH1	Charges de gestion des placements	4.8	(45 066)	(182 595)	(53 035)	(232 688)
	Revenus Nets des Placements		320 846	1 229 665	312 789	1 269 840
CH2	Autres charges	4.9	(5 996)	(24 417)	(6 893)	(29 918)
	Résultat d'Exploitation		314 850	1 205 248	305 896	1 239 922
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		(48 247)	(40 351)	(238 944)	(270 920)
	Sommes distribuables de la Période		266 603	1 164 897	66 952	969 002
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		48 247	40 351	238 944	270 920
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(3 473)	7 378	(7 530)	1 884
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		15 769	114 104	17 654	44 718
	Résultat Net de la Période		327 146	1 326 730	316 020	1 286 524

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET POUR LA PERIODE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	En TND	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>AN1 -</u>	Variation de l'actif net résultant des opérations	327 146	<u>1 326 730</u>	<u>316 020</u>	<u>1 286 524</u>
AN1a -	d'exploitation Résultat d'exploitation	314 850	1 205 248	305 896	1 239 922
AN1b -	Variation des plus ou moins	(3 473)	7 378	(7 530)	1 884
AN1c -	values potentielles sur titres Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	15 769	114 104	17 654	44 718
<u>AN2 -</u>	<u>Distribution de dividendes</u>	-	(730 957)	-	(1 117 063)
<u>AN3 -</u>	Transactions sur le capital	(1 127 356)	(920 984)	(5 734 166)	(3 944 588)
AN3a	Souscriptions	5 601 910	36 754 698	7 361 969	42 740 310
CSS	Capital	5 287 481	35 346 526	7 061 235	41 091 073
RSNDS	Régularisation des sommes non distribuables	33 199	169 093	11 091	35 431
RSD	Régularisation des sommes distribuables	281 230	1 239 079	289 643	1 613 806
AN3b	Rachats	(6 729 266)	(37 675 682)	(13 096 135)	(46 684 898)
CSR	Capital	(6 360 154)	(35 993 265)	(12 547 287)	(44 938 342)
RSNDR	Régularisation des sommes non distribuables	(39 629)	(164 933)	(20 228)	(45 825)
RSD	Régularisation des sommes distribuables	(329 483)	(1 517 484)	(528 620)	(1 700 731)
	Variation de l'actif net	(800 210)	(325 211)	(5 418 146)	(3 775 127)
<u>AN4 -</u>	Actif net				
AN4a	Début de période	21 003 979	20 528 980	25 947 126	24 304 107
AN4b	Fin de période	20 203 769	20 203 769	20 528 980	20 528 980
<u>AN5 -</u>	Nombre d'actions				
	Début de période	198 857	194 619	249 306	232 970
AN5b	Fin de période	188 184	188 184	194 619	194 619
	Valeur liquidative	107,362	107,362	105,483	105,483
<u>AN6 -</u>	Taux de rendement annualisé (%)	6,53%	6,50%	5,36%	4,95%
	aimaanse (70)	0,5576	0,30 /0	3,30 /0	4,35 /0

#### **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

#### 1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « ATB ».

#### 2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

## 3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- ➤ Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

## 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

## 4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31 décembre 2019 de titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à 7.817.092 DT et se répartit comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées	_	6 700 000	6 956 514	34,43%
Francisco di Etat		4 050 000	4 000 000	C 050/
Emprunts d'Etat	00.000	1 250 000	1 283 920	6,35%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	1 250 000	1 283 920	6,35%
Emprunts de sociétés		5 450 000	5 672 594	28,08%
ATB 2007/1	3 000	75 000	78 238	0,39%
ATL 2013/2	8 000	160 000	161 184	0,80%
ATL 2017/1	5 000	300 000	314 456	1,56%
Attijari Bank Sub 2015	5 000	100 000	101 020	0,50%
BTE 2010/1	2 000	20 000	20 389	0,10%
BTE 2016	10 000	600 000	633 184	3,13%
CIL 2013/1	2 000	40 000	40 165	0,20%
CIL 2014/2	7 000	140 000	147 834	0,73%
CIL 2015/2	3 500	70 000	70 736	0,35%
CIL 2016/1	2 500	100 000	103 770	0,51%
CIL 2016/2	5 000	300 000	315 780	1,56%
HL 2015/1	3 000	100 000	104 140	0,52%
HL 2017/3	3 500	280 000	296 694	1,47%
HL 2017/2	5 000	210 000	216 146	1,07%
HL SUB 2015/1	4 000	60 000	60 374	0,30%
HL 2015/2	3 500	160 000	167 466	0,83%
HL SUB 2018/1	3 500	280 000	293 059	1,45%
HL 2018/2	1 000	100 000	107 576	0,53%
MODERN LEASING 2012	5 000	100 000	104 516	0,52%
TL 2014/1	10 000	400 000	415 936	2,06%
TL 2018/1	13 000	280 000	291 628	1,44%
TL 2014/2	3 500	520 000	521 508	2,58%
TLF 2019-1	2 500	250 000	261 650	1,30%
TUN FACTOR 2014/1	15 000	300 000	317 544	1,57%
UIB SUB 2015	3 000	60 000	61 913	0,31%
UIB SUB 2016	5 000	300 000	317 516	1,57%
UIB 2009/1	2 500	125 000	127 686	0,63%
UIB 2011/1	1 000	20 000	20 486	0,10%
Titres OPCVM		851 315	860 578	4,26%
FCP SALAMETT CAP	51 510	851 315	860 578	4,26%
Total Portefeuille Titres		7 551 315	7 817 092	38,69%

Les titres ayant connu des mouvements au cours du quatrième trimestre 2019se présentent comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01-10-2019	Acquisition	Rembourse- ment ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / remboursés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2019
Obligations et Valeurs assimilées	2 354 350	-	1 404 350	1 404 350	-	950 000
Emprunts d'Etat	-	-	-	-	-	-
Emprunts de Sociétés	2 354 350	-	1 404 350	1 404 350	-	950 000
ATL 2013/2	320 000	-	160 000	160 000	_	160 000
Attijari Bank sub 2015	200 000	-	100 000	100 000	-	100 000
Attijari Lease 2014	200 000	-	200 000	200 000	-	-
TL 2014/2	780 000	-	260 000	260 000	-	520 000
BTK 2012/1	214 350	-	214 350	214 350	-	-
CIL 2013/1	80 000	-	40 000	40 000	-	40 000
CIL 2015/2	140 000	-	70 000	70 000	-	70 000
HL SUB 2015/1	120 000	-	60 000	60 000	-	60 000
HL 2014/1	300 000	-	300 000	300 000	-	-
Titre des OPCVM	952 233	2 250 050	2 366 736	2 350 967	15 769	851 315
FCP SALAMETT CAP	952 233	2 250 050	2 366 736	2 350 967	15 769	851 315
Total	3 306 583	2 250 050	3 771 086	3 755 317	15 769	1 801 315

## 4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 octobre 2019 au 31 décembre 2019 totalisent 114.716 DT et se détaillent comme suit :

	Période du 01/10/2019	Période du 01/01/2019	Période du 01/10/2018	Période du 01/01/2018
Désignation	au 31/12/2019	au 31/12/2019	au 31/12/2018	au 31/12/2018
Payanua das Obligations do				
Revenus des Obligations de Sociétés	98 716	444 919	147 213	630 791
Revenus des Emprunts d'Etat	16 000	86 051	41 381	170 726
Dividendes	-	-	-	<u>-</u>
Total	114 716	530 970	188 594	801 517

### 4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2019à 11.528.281 DT contre6.472.307 DT au 31 décembre 2018.Le détail des placements monétaires à la date du 31 décembre 2019 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
Placements à Terme	3 500 000	3 574 146	17,69%
PLT 04/11/2019 ATB 3 mois à 11%	1 500 000	1 520 975	7,53%
PLT 30/10/2019 BTK 3 mois à 11,07%	1 000 000	1 015 286	5,03%
PLT 29/07/2019 BTK 6 mois à 11,08%	1 000 000	1 037 884	5,14%
Certificats de Dépôt	7 907 251	7 954 135	39,37%
CD_11,65%_16/12/2019 BTK 90 jours	1 466 039	1 472 077	7,29%
CD_11%_03/12/2019 UNIF 70 jours	983 247	990 188	4,90%
CD_11%_25/10/2019 AIL 70 jours	983 247	999 521	4,95%
CD_11%_26/12/2019 ATB 10 jours	997 563	999 025	4,94%
CD_11%_29/10/2019 AIL 70 jours	983 247	998 564	4,94%
CD_11%_30/12/2019 ATB 10 jours	997 563	998 050	4,94%
CD_11%_31/12/2019 ATB 10 jours	1 496 345	1 496 710	7,41%
Total	11 407 251	11 528 281	57,06%

## 4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 251.196 DT pour la période allant du 01 octobre 2019 au 31 décembre 2019 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du quatrième trimestre 2019.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

·	Période du 01/10/2019	Période du 01/01/2019	Période du 01/10/2018	Période du 01/01/2018
Désignation	au 31/12/2019	au 31/12/2019	au 31/12/2018	au 31/12/2018
Revenus des Placements à			57 767	198 884
Terme	92 199	281 199	01 101	100 004
Revenus des Certificats de			119 463	502 127
Dépôt	158 997	600 091	119 403	302 121
Total	251 196	881 290	177 230	701 011

## 4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 15.167 DT au 31décembre 2019 contre 16.198 DT au 31 décembre 2018.

#### 4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

	Valeur	Valeur
Désignation	au 31/12/2019	au 31/12/2018
Designation	31/12/2019	31/12/2010
TCL à payer	294	298
Retenue à la Source	19 417	15 856
Redevance CMF	1 700	1 815
Total	21 411	17 969

## 4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 octobre 2019 au 31 décembre 2019 s'élève à-800.210DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(1 066 807)
Variation de la part Revenu	266 597
Variation de l'Actif Net	(800 210)

Les mouvements sur le capital au cours du quatrième trimestre 2019 se détaillent comme suit :

	Capital au 30/09/2019	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2019
Montant	19 985 795	5 287 481	(6 360 154)	18 913 122 (*)
Nombre de titres	198 857	52 610	(63 283)	188 184
Nombre d'actionnaires	518	38	(56)	500

<sup>(\*)</sup> Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2019. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2019 au 31-12-2019).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2019
Capital sur la base part de capital de début de période	18 913 122
Variation des +/- values potentielles sur titres	7 378
+/- values réalisées sur cession de titres	114 104
Régul des sommes non distribuables de la période	4 161
Capital au 31.12.2019	19 038 765

## 4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2019	01/01/2019	01/10/2018	01/01/2018
Désignation	au 31/12/2019	au 31/12/2019	au 31/12/2018	au 31/12/2018
Rémunération du Gestionnaire	45 066	182 595	53 035	232 688
Total	45 066	182 595	53 035	232 688

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du quatrième trimestre 2019 s'élève à 45.066 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire et du commissaire aux comptes est à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

## 4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2019	Période du 01/01/2019	Période du 01/10/2018	Période du 01/01/2018
Désignation	au 31/12/2019	au 31/12/2019	au 31/12/2018	au 31/12/2018
Redevance CMF	5 049	20 458	5 942	26 071
TCL	947	3 759	950	3 846
Services Bancaires et assimilés	-	-	1	1
Autres impôts et taxes	-	200	-	-
Total	5 996	24 417	6 893	29 918